

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 7 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG(excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SIGNALETIQUE TOURISTIQUE : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR

Mme CAMPELLO expose :

Deux éléments de contexte doivent être au préalable rappelés ; il s'agit de :

- L'application du décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes provoque le mécontentement de nombreux professionnels du tourisme.
- La réalisation du schéma d'accueil touristique en 2016 diagnostiquant un panel hétérogène/hétéroclite d'information et de signalétique territoriale ne facilitant pas la lecture et la lisibilité de la destination, et les portes d'entrées de la destination non matérialisées.

Par ailleurs, depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes autres que celles en relation :

- avec la fabrication ou la vente des produits du terroir,
- avec les monuments historiques,
- avec les activités culturelles,
- avec les opérations ou manifestations exceptionnelles,

ne peuvent se signaler que dans des conditions définies par les règlements relatifs à la circulation routière.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, soucieuse de valoriser son territoire, souhaite mettre en œuvre un schéma de signalétique touristique.

Le projet consisterait à élaborer un outil qui fixe la règle du jeu en matière de signalisation et de signalétique. Une démarche qui se voudrait collective et concertée avec les différents partenaires (communes, Office de Tourisme, professionnels du tourisme...) et le gestionnaire de voirie avec pour objectifs :

- Le maintien ou l'amélioration de la qualité du cadre de vie, du patrimoine, des paysages,
- La garantie d'une information au bénéfice de la sécurité routière, lisible, sobre, esthétique....., non perturbante pour l'utilisateur et efficace.

Il ne s'agit pas d'aboutir à la réalisation d'un schéma d'implantation en matière de signalétique touristique, mais d'imaginer les outils de signalisation qui permettront d'offrir une information homogène, hiérarchisée et de qualité, tout en tenant compte des contraintes et projets en cours ou à venir sur le territoire.

Autrement dit, il s'agit de :

- Définir une **stratégie en matière de signalétique touristique à l'échelle de l'ensemble du territoire**, signalétique touristique appréhendée en tant que stratégie de communication à différents niveaux : entrées de territoire, signalétique directionnelle, sites d'intérêts majeurs, SIL, RIS...
- **Définir les outils de signalétique touristique adaptés répondant à la stratégie et à la réglementation en vigueur** : il convient pour le territoire de bien définir le rôle de chaque outil, outils qui devront être en cohérence avec la réglementation en vigueur.
- **Sensibiliser** les communes à l'importance d'une signalétique touristique de qualité en vue d'aboutir à une signalétique homogène et dont l'information délivrée soit pertinente pour les visiteurs et les locaux du territoire.
- Assurer une **bonne articulation entre les différents partenaires du projet** (Etat, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, CDT64, Association des Maires, communes et territoires à proximité, professionnels du tourisme).

Le présent marché se veut être une prestation de service ayant pour objet la réalisation d'un schéma directeur de signalétique touristique.

Le montant du marché est estimé à 40 000 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement du BP 2017.

Des financements peuvent éventuellement être sollicités dans le cadre de l'Appel à projet départemental (dépôt avant le 15 mai 2017) et plus largement, auprès de nos partenaires habituels.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises et à signer les pièces du marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter éventuellement des subventions auprès des partenaires financeurs (Etat, Europe, Région, Département) et à répondre à l'Appel à projet départemental.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON STE MARIE